



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/217 ✓
E/1989/56
12 avril 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Deuxième session ordinaire
de 1989
Point 2 de l'ordre du jour
provisoire
DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE
ECONOMIQUE ET SOCIALE
INTERNATIONALE, Y COMPRIS
L'EVOLUTION REGIONALE ET
SECTORIELLE

La sécurité économique internationale

Rapport du Secrétaire général

* A/44/50/Rev.1.

Résumé

Par sa résolution 42/165, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de consulter des personnalités éminentes, représentant toutes les régions, sur les principes de la sécurité économique internationale évoqués dans la présente résolution, en tenant compte des mandats existants en matière de développement et de coopération économique internationale, et de lui présenter ses conclusions à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social". Le Secrétaire général a pris contact avec un groupe de personnalités éminentes représentant diverses régions géographiques afin de recueillir leur opinion sur les principes de la sécurité économique internationale. On trouvera dans le présent rapport une analyse de leurs réponses, ainsi que les conclusions et recommandations du Secrétaire général. Il y est affirmé que la nécessité d'instaurer la sécurité économique internationale est la conséquence logique de l'interdépendance croissante des économies nationales. L'hypothèse est avancée qu'une approche pragmatique et progressive mettant l'accent sur des mesures concrètes propres à accroître la confiance et à atténuer les problèmes communs est de nature à renforcer la sécurité économique internationale.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/165 du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale s'est déclarée convaincue "que la sécurité économique internationale exige un dialogue constructif, universel, plus global et continu, à l'Organisation des Nations Unies comme à l'échelle du système, si l'on veut mettre au point des approches et mesures pratiques qui contribuent à améliorer le système économique international par le biais de réformes et du renforcement de l'armature des principes et règles qui régissent les relations commerciales, monétaires et financières entre les divers pays".

2. Il convient de noter que des débats ont été consacrés à la sécurité économique internationale lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En 1987, conformément aux résolutions 40/173 du 17 décembre 1985 et 41/184 du 8 décembre 1986 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi un rapport préliminaire sur la notion de sécurité économique internationale (A/42/314-E/1987/77 et Add.1). Comme il est noté dans ce rapport, l'Organisation des Nations Unies s'est activement occupée ces dernières années de diverses questions liées à la sécurité dans son contexte le plus large 1/. De fait, la sécurité économique internationale est liée à d'autres types de sécurité et doit être considérée dans un large contexte. A cet égard, il convient de se référer notamment aux délibérations de l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, sur une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies (résolution 43/89 du 7 décembre 1988) sur les liens entre désarmement et sécurité internationale (résolution 43/76 A du 7 décembre 1988), sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements (résolution 43/78 J du 7 décembre 1988), sur les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (résolution 43/77 A du 7 décembre 1988) et sur l'environnement (résolution 43/53 du 6 décembre 1988).

3. En demandant l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale s'est efforcée de faire progresser le dialogue sur la question de la sécurité économique internationale et de préparer des actions internationales susceptibles de contribuer à améliorer la sécurité économique. Par la résolution 42/165, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de consulter des personnalités éminentes, représentant toutes les régions, sur les principes de la sécurité économique internationale évoqués dans la présente résolution, en tenant compte des mandats existants en matière de développement et de coopération économique internationale, et de lui présenter ses conclusions à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social".

4. Pour donner suite à la demande qui figure dans cette résolution, le Secrétaire général s'est mis en rapport avec un groupe de personnalités éminentes représentant diverses régions géographiques afin de recueillir leurs vues concernant les principes de la sécurité économique internationale. Il leur a été expressément demandé de présenter leurs vues et suggestions sur certains aspects de la sécurité économique internationale, en mettant l'accent sur :

/...

a) Une définition plus précise de la sécurité économique internationale et, en particulier, de ses relations avec la sécurité économique nationale;

b) Les politiques, instruments et organismes nécessaires pour maintenir et renforcer la sécurité économique internationale et, en particulier, les principes et l'armature qui doivent régir dans l'avenir les relations internationales dans des domaines tels que le commerce international, les produits de base, les services, la science et la technique, les relations monétaires et financières, le capital et la main-d'oeuvre;

c) La consolidation des régimes économiques internationaux existants, tels que les arrangements concernant les échanges dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le financement du développement assuré par la Banque mondiale et la coopération monétaire dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI) afin de promouvoir la sécurité économique internationale;

d) Le rôle et le fonctionnement des sociétés transnationales et des marchés financiers ou des capitaux dans une économie internationale caractérisée de plus en plus par une mondialisation de la production et de la distribution;

e) Les problèmes découlant de l'utilisation du pouvoir économique comme instrument de politique étrangère et les possibilités d'en atténuer ou d'en éliminer les conséquences néfastes; et

f) Les moyens de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la promotion de la sécurité économique internationale.

5. Le présent rapport comprend deux parties. La première contient une analyse des réponses reçues des personnalités éminentes; la seconde présente des conclusions et recommandations.

II. ANALYSE DES VUES ET SUGGESTIONS DES PERSONNALITES EMINENTES CONCERNANT LES PRINCIPES DE LA SECURITE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

6. On a de plus en plus le sentiment que l'insécurité économique internationale s'accroît, notamment en raison de l'utilisation possible ou effective de la puissance économique comme instrument déclaré de politique étrangère, des fortes fluctuations des cours pratiqués dans les échanges internationaux, de la montée du protectionnisme et du sentiment que les responsables à l'échelon national perdent le contrôle de leur économie, surtout en ce qui concerne les relations économiques internationales, pour ne citer que quelques-unes des causes les plus évidentes.

7. Ce sentiment d'insécurité a été exprimé au niveau de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et régionaux, ainsi qu'au cours de nombreuses réunions des organisations économiques internationales. Des préoccupations analogues ont été également exprimées dans le cadre d'instances non gouvernementales, notamment lors de la Réunion internationale sur la sécurité économique mondiale qui s'est tenue à Moscou du 22 au 26 août 1988 et à laquelle ont participé des spécialistes et des personnalités éminentes de toutes les régions du monde.

8. L'insécurité qui paraît régner depuis une vingtaine d'années procède également d'autres sources. Des faits nouveaux d'importance considérable se sont produits en dehors du cadre des relations économiques régies par les institutions de Bretton Woods. Par ailleurs, l'approche multilatérale des affaires économiques internationales dont ce cadre est le symbole a été de plus en plus remise en question. Des mécanismes nouveaux et moins formels se sont fait jour. De plus, la lettre et l'esprit de certains des accords fondamentaux conçus pour régler les relations économiques internationales dans la période d'après-guerre ont été ouvertement violés. En conséquence, les décisions économiques et leurs répercussions ont perdu de leur clarté. Ces phénomènes touchent tous les pays, mais les pays en développement se sont révélés particulièrement vulnérables et risquent de perdre le contrôle de leurs destinées économiques.

9. Les contributions des personnalités éminentes, résumées ci-après, offrent un large éventail de points de vue et de perspectives sur le problème de la sécurité économique internationale. Elles font apparaître également l'ambivalence qui reste inséparable de la notion de sécurité économique internationale et les divergences d'opinion concernant les mesures réalistes qui pourraient être adoptées pour renforcer cette sécurité.

10. Dans leurs réponses, les personnalités éminentes ont examiné les problèmes extrêmement divers qui se rapportent à la question de la sécurité économique internationale. On peut les classer en trois grandes rubriques :

- a) La notion de sécurité économique internationale;
- b) Les politiques propres à maintenir et à renforcer la sécurité économique internationale dans différents secteurs;
- c) La valeur des cadres institutionnels existants, notamment le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies.

On a fait ressortir les questions sur lesquelles les personnalités éminentes sont généralement d'accord, ainsi que celles sur lesquelles il n'existe manifestement pas de consensus.

A. La notion de sécurité économique internationale

11. Dans leurs réponses, les personnalités éminentes ont fait état des forces qui, transformant l'économie mondiale, ont tendu à aggraver l'insécurité économique des Etats, surtout celle des pays en développement. Elles ont généralement estimé que le moment se prêtait tout à fait à ce que la communauté internationale envisage d'adopter des mesures propres à maintenir et à renforcer la sécurité économique internationale. Mais il a été largement reconnu que la notion de sécurité économique internationale est complexe et difficile à définir avec précision. Elle est liée à d'autres types de sécurité et il convient de l'examiner dans un large contexte. Plusieurs personnalités éminentes ont jugé nécessaire d'étudier la notion de sécurité économique internationale dans le cadre d'un système de sécurité globale.

12. On s'est accordé à reconnaître que des relations économiques internationales plus stables, plus prévisibles et plus sûres renforceraient la sécurité économique internationale. On a mis l'accent sur le rôle important de la confiance mutuelle dans les efforts à cette fin. Certaines personnalités éminentes ont observé que la notion de sécurité économique internationale a une valeur relative et non absolue et que les relations économiques internationales n'ont jamais été parfaitement stables et prévisibles.

13. Faisant état des difficultés que comporte la tâche de définir avec exactitude et précision la notion de sécurité économique internationale, plusieurs personnalités éminentes ont déclaré préférer une terminologie différente. Au lieu de "sécurité économique internationale", l'une d'entre elles préférerait parler de "coopération économique internationale", tandis qu'une autre a estimé que l'expression "stabilité internationale" serait plus appropriée.

14. Diverses personnalités éminentes ont été d'avis qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux afin de mieux définir la notion de sécurité économique internationale. On a fait observer que l'Organisation des Nations Unies devrait coopérer étroitement à cette fin avec des organisations non gouvernementales et des experts extérieurs au système. La notion ne pourrait acquérir que progressivement une valeur pratique. Mais un nouveau délai de réflexion ne doit pas empêcher la communauté internationale de prendre les mesures à court et à long terme nécessaires pour agir sur les causes de l'insécurité économique.

B. Politiques propres à maintenir et à renforcer la sécurité économique internationale

15. Les réponses diffèrent assez largement quant aux politiques économiques internationales et aux domaines d'action les plus importants. Un certain accord s'est néanmoins dégagé sur quelques-unes des plus importantes questions qui se posent actuellement. Le problème de la dette, le protectionnisme et d'autres questions commerciales ou monétaires telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les transferts de ressources, les préoccupations écologiques et les conséquences des catastrophes naturelles, la stabilisation des cours des produits de base, le rôle de la science et de la technique et la lutte contre la faim sont au nombre des problèmes fréquemment évoqués, dont certains ont été considérés comme les causes fondamentales de l'insécurité économique.

16. De nettes divergences d'opinion se sont fait jour parmi les personnalités éminentes concernant un certain nombre de problèmes importants, voire cruciaux. Certaines ont estimé que les régimes internationaux existants dans les secteurs commercial, monétaire et financier offraient un cadre viable à l'intérieur duquel la croissance et le développement pourraient se poursuivre de manière équitable. Tout en reconnaissant que certains changements ou réformes s'imposaient, ces personnalités ne jugeaient pas nécessaire de refondre entièrement les régimes mis en place à Bretton Woods et doutaient par ailleurs de la possibilité de lancer des initiatives de grande ampleur comparables à celles prises dans les années 70.

17. D'autres ont estimé qu'il fallait apporter des changements plus radicaux aux régimes monétaires, financiers et commerciaux actuels, surtout au niveau de la prise de décision, afin de relancer la croissance économique sans porter atteinte à l'équité. On a également soulevé la question de l'intégration des économies planifiées à ces régimes.

18. Des divergences sont également apparues concernant plusieurs questions. Certaines personnalités éminentes ont estimé que les sociétés transnationales jouaient un rôle crucial et généralement positif, tandis que d'autres se sont montrées plus critiques et ont souhaité que les activités des sociétés transnationales et du secteur privé en général soient mieux contrôlées et plus réglementées. Selon d'autres personnalités, les détenteurs de la puissance économique ne pouvaient manquer de l'utiliser, tandis que, pour d'autres encore, il était légitime d'adopter des mesures spéciales pour empêcher le recours à des contraintes d'ordre économique.

19. Plusieurs personnalités éminentes ont mis en relief le rôle de la coopération régionale et de l'autonomie collective dans la lutte des pays en développement contre l'insécurité économique.

C. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies

20. Les opinions présentées concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies étaient variées et, le plus souvent, exprimées en termes très généraux. De manière implicite, sinon toujours explicite, les auteurs de toutes les réponses ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans le renforcement de la sécurité économique internationale.

21. De nombreuses propositions ont été faites quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies. Certaines idées ont été énoncées dans plusieurs réponses. L'idée de raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'accroître la capacité qui est la sienne d'atteindre les buts de la Charte a recueilli une très large adhésion. On a avancé l'idée que l'Organisation des Nations Unies devrait coordonner les efforts internationaux tendant à renforcer la sécurité économique internationale. Par exemple, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pourraient examiner cette notion durant leurs sessions, avec l'assistance d'experts éminents.

22. Dans le cadre du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, certaines personnalités ont proposé de réexaminer les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les auteurs de plusieurs réponses ont jugé intéressant l'idée de transformer le Conseil en un Conseil de sécurité économique et sociale doté de responsabilités plus étendues et d'une autorité renforcée 2/.

23. Ces propositions spécifiques ont été assorties de réflexions plus générales concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies. On a admis qu'il convenait de mener en premier lieu les négociations économiques dans le cadre des instances et institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies, tout en estimant que l'ONU pourrait contribuer utilement au débat sur certains des problèmes économiques de portée très générale qui menacent une économie mondiale de

plus en plus dominée par des rapports d'interdépendance. On a néanmoins souligné que l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont rattachés pourraient se faire des champions plus énergiques et plus actifs de la coopération internationale. D'autres ont estimé que l'Organisation des Nations Unies se montre plus efficace quand elle joue un rôle de simple intermédiaire.

24. Plusieurs personnalités éminentes ont abordé le problème de l'alerte avancée, envisagée comme une fonction de l'ONU. On a émis l'idée que le Comité intérimaire du FMI représente une ébauche de mécanisme d'alerte à l'échelon mondial. Selon une personnalité, la tenue d'une réunion annuelle entre le Secrétaire général et les chefs des secrétariats de toutes les organisations régionales constituerait un type de système d'alerte avancée. Une autre encore a exprimé l'opinion que pour être efficace, l'alerte avancée doit être donnée par des experts indépendants.

25. En ce qui concerne les organes du système des Nations Unies, on a estimé que dans le cadre de la réforme des institutions et organismes spécialisés dans les questions monétaires, financières et commerciales, le FMI, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce devraient admettre des Etats dotés de systèmes économiques et sociaux différents. Selon une autre personnalité, cependant, ces organisations ne devraient pas actuellement modifier leur composition.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

26. Il ne s'est pas dégagé de consensus quant à la définition précise ou à l'utilité de la notion de sécurité économique internationale, mais il est raisonnablement possible de la définir et d'envisager sa mise en pratique. Le moment est par ailleurs propice pour s'efforcer de faire mieux comprendre la notion de sécurité économique internationale et de déterminer les mesures multilatérales concrètes susceptibles de la renforcer. Certains signes sans équivoque montrent que la crise du multilatéralisme, qui a empêché tout progrès au cours des deux dernières décennies, touche à sa fin. Une amélioration spectaculaire des relations internationales a récemment été constatée. Les tensions entre les grandes puissances ont perdu de leur acuité. Le Conseil de sécurité a commencé à fonctionner comme le prévoit la Charte et des progrès sensibles ont été accomplis dans le règlement des conflits régionaux et les négociations sur la réduction des arsenaux nucléaires.

27. Dans les domaines économique et social, les impératifs du multilatéralisme sont de nouveau admis. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport sur l'activité de l'Organisation en 1988 : "Lorsque les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, l'utilité que revêt l'Organisation des Nations Unies pour les Etats Membres n'échappe à personne" 3/.

28. La gestion d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante et caractérisée par un pluralisme accru, pose aux responsables de nouveaux défis et leur offre des possibilités inédites d'adopter des changements mutuellement avantageux. Elle fait par ailleurs ressortir la nécessité de renforcer, d'adapter et de transformer les institutions et régimes existants dans l'intérêt de tous. A cet égard, l'extension des marchés mondiaux pourrait offrir à la communauté

internationale un encouragement et un motif puissants de mener de concert des campagnes plus résolues aux fins de réduire le nombre des pauvres et d'élargir les choix économiques et sociaux accessibles aux individus et aux nations.

29. Comme les personnalités éminentes l'ont souligné à maintes reprises, l'objectif de la sécurité économique internationale est d'assurer la mise en place d'un cadre normatif et institutionnel à l'échelle mondiale à l'intérieur duquel l'objectif de la sécurité pour tous pourrait être atteint grâce à l'instauration de relations économiques internationales plus stables, plus prévisibles et plus sûres. On s'accorde généralement à penser que le renforcement de la sécurité économique internationale exige des mesures appropriées à l'échelon international dans divers domaines qui sont considérés comme les sources fondamentales de l'insécurité économique actuelle.

30. Il faut se garder de juger exhaustives ou complètes les propositions ci-après, qui mettent l'accent sur divers aspects de la sécurité économique internationale. On doit bien plutôt les considérer comme une série de mesures pragmatiques susceptibles de contribuer à un développement mondial soutenu et, du même coup, au renforcement de la sécurité pour tous. À cet égard, le réseau des relations monétaires, commerciales et financières, la protection de l'environnement et les questions relatives à la sécurité alimentaire constituent d'importantes préoccupations au niveau mondial.

31. Le problème de la dette, qui ne s'est longtemps posé qu'à l'échelle nationale dans de nombreux pays, est devenu pour l'ensemble de la communauté internationale une préoccupation politique et économique de caractère urgent. La stratégie en vigueur, qui a mis l'accent sur la nécessité d'opérer des réformes intérieures, pourvu qu'elles s'accompagnent d'un apport supplémentaire de capitaux, facteur décisif de croissance, a conduit en fait à une impasse prolongée. La lenteur de la croissance économique, l'insuffisance des moyens de financement, le protectionnisme et la faiblesse des cours des produits de base ont combiné leurs effets négatifs pendant de longues années, interrompant ainsi virtuellement le processus de développement dans une grande partie de l'Amérique latine et de l'Afrique et provoquant des troubles sociaux et politiques. Les pays débiteurs, y compris certains pays d'Europe orientale, dont la dette est devenue trop lourde, n'ont pu recréer les conditions d'une croissance viable à long terme et à un rythme satisfaisant. Comme l'expérience récente en fournit une preuve spectaculaire, on a choisi des politiques d'ajustement du déficit des opérations courantes et de réduction de la demande aux dépens des exigences à long terme d'une croissance viable et d'un développement économique soutenu. De plus, les bouleversements sociaux à court terme causés par ce processus et leur effet sur les conditions de vie des groupes les plus vulnérables ont pris assez d'ampleur pour susciter des appels en faveur de politiques d'ajustement "à visage humain".

32. On accepte de plus en plus une nouvelle stratégie qui vise à résoudre le problème de la dette au moyen d'un allègement du service de la dette et de mesures tendant à la réduire. Plusieurs propositions ont été formulées, qu'il reste à traduire sur le plan pratique. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle important dans ce processus, notamment en offrant un cadre où le consensus qui se fait jour pourrait être élargi et en donnant l'impulsion nécessaire à la recherche d'une solution à long terme du problème de la dette.

/...

33. Ce processus de contraction de l'économie mondiale pourrait déboucher sur de nouveaux et graves bouleversements, surtout à un moment où le système mondial des échanges, marqué par un protectionnisme croissant, entrave les efforts que font les pays en développement en général, et les pays fortement endettés en particulier, pour accroître leurs exportations. Le démantèlement des barrières protectionnistes et le renforcement du système d'échanges multilatéral pourraient détourner la menace de ce scénario, de plus en plus probable. D'un point de vue planétaire, le succès de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay est une condition cruciale du renforcement d'un système commercial ouvert dont tous les pays tirent profit.

34. En même temps, la communauté internationale devrait s'efforcer activement de renverser la tendance actuelle, qui se caractérise par une détérioration sensible des termes de l'échange des pays en développement et par des transferts de ressources moins élevés, voire négatifs. Il convient d'appeler l'attention sur la nécessité de rendre le Fonds commun pleinement opérationnel sans nouveau retard, ce qui ne constitue qu'un moyen parmi d'autres d'améliorer la stabilité des marchés commerciaux. Il est nécessaire par ailleurs d'augmenter le volume et d'améliorer la qualité et la prévisibilité des courants d'aide au développement.

35. La menace qui pèse sur l'environnement constitue un défi tout aussi sérieux. La perception des problèmes écologiques s'est considérablement modifiée au cours des années et on reconnaît généralement aujourd'hui que l'utilisation des ressources de la biosphère, des océans et de l'espace exige une stratégie coordonnée à l'échelle mondiale. Les conséquences de l'"effet de serre", de la diminution de la couche d'ozone, des mouvements transfrontière de déchets dangereux, des pluies acides, de l'érosion des sols, de la désertification, de la déforestation et des catastrophes causées par l'homme sont susceptibles de perturber gravement les schémas et structures actuels de la production, de l'emploi et des échanges et, par suite, d'avoir des effets négatifs sur les conditions de vie dans le monde entier. Il est nécessaire de cerner ces problèmes avec plus de vigueur, que les Etats modifient leur politique en conséquence et de s'attacher à mieux comprendre les limites dans le cadre desquelles il convient de poursuivre un développement mondial soutenu. A l'échelon international, les moyens de renforcer la capacité d'identifier, d'évaluer, de faire connaître et de promouvoir le consensus sur ces nouveaux problèmes d'intérêt mondial, et sur leurs incidences quant à la politique générale des Etats et de la communauté internationale, devraient être étudiés et mis en pratique d'urgence.

36. Ces dernières décennies, le volume de la production vivrière a augmenté considérablement. Une grande partie de la population mondiale continue néanmoins de souffrir de la faim et de la malnutrition. La persistance de ce problème critique est en partie le résultat des déséquilibres qui continuent à caractériser les modes de répartition de la production alimentaire. Les catastrophes naturelles, la contraction des recettes d'exportation et, partant, la diminution des capacités d'importation de nombreux pays et la difficulté croissante d'emprunter à l'extérieur ont annulé les avantages de l'aide alimentaire et des politiques gouvernementales. Pour ces raisons, le dernier numéro du Rapport sur la situation sociale dans le monde insiste sur le point suivant : "En 1989, il est peu de problèmes, dans le secteur alimentaire, qui soient davantage de nature à

préoccuper les dirigeants de beaucoup de pays en développement que celui de la sécurité alimentaire" (E/CN.5/1989/2, p. 82). Un certain nombre d'organes et d'institutions des Nations Unies, plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Conseil mondial de l'alimentation, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole, déploient une intense activité pour mieux assurer la sécurité alimentaire. Il serait cependant tout à fait possible de mener à l'échelon international de nouveaux efforts concertés qui permettraient d'augmenter la production alimentaire et d'améliorer sa répartition à l'échelle mondiale. Le démantèlement des obstacles protectionnistes et la suppression des subventions dans le commerce des produits alimentaires, l'accroissement de l'aide alimentaire en tant que source d'approvisionnement pour les pays en déficit vivrier ou pour les situations d'urgence et le maintien de systèmes d'alerte mondiale en prévision de telles situations ou la préparation des dispositions nécessaires à cette fin constituent autant de domaines qui exigent une attention prioritaire et une action coordonnée.

37. Comme on l'a indiqué ci-dessus, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à renforcer la sécurité économique dans divers domaines. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, qui se réunira en 1990, et la préparation de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (les années 90) fournissent à la communauté mondiale des occasions de mettre au point les cadres propres à lui permettre de prendre des mesures spécifiques qui s'imposent.

38. Quoi qu'il en soit, il est apparu depuis plusieurs années que le mécanisme de la coopération internationale devait être adapté pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus actif et constructif dans les efforts multilatéraux. Comme on le sait, diverses mesures de réformes ont été mises en oeuvre.

39. Un domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle actif est celui de l'identification rapide des problèmes. L'idée a été avancée dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la notion de sécurité économique internationale qu'il serait possible d'en mieux cerner la définition grâce à un examen attentif de la possibilité de mettre en place des systèmes d'alerte avancée au sein de l'Organisation des Nations Unies (A/42/314-E/1987/77 et Add.1). A cet égard, l'Assemblée générale a, au paragraphe 5 de sa résolution 42/165, prié le Secrétaire général, "lorsqu'il suivra[it] l'évolution de la coopération économique internationale et multilatérale, de poursuivre ses efforts pour que l'Organisation des Nations Unies soit davantage en prise sur les problèmes actuels et potentiels de l'économie mondiale afin d'aider les gouvernements à prendre des mesures concertées, notamment pour résoudre les problèmes de développement des pays en développement".

40. L'identification rapide, l'analyse et le suivi des faits nouveaux survenus dans la situation économique et sociale dans le monde constituent déjà une activité essentielle des organismes des Nations Unies. Des systèmes d'alerte avancée sont déjà en place dans certains secteurs. D'autres sont en cours de création aux

niveaux national et international; on peut en citer pour exemple les mesures à prendre dans le contexte de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

41. A l'échelon mondial, les activités d'alerte de l'ONU se caractérisent par une fragmentation des efforts, de sorte que la capacité du système reste dispersée. Si l'on tire parti des capacités et du potentiel de l'ensemble du système, de larges possibilités paraissent s'offrir de mettre au point une approche intégrée en matière d'alerte avancée à l'échelon mondial. La création d'un système d'alerte avancée pourrait constituer l'une des préoccupations du groupe chargé de planifier la politique de développement, qu'il était proposé de créer dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation en 1987.

42. Ce même rapport contient des observations touchant la relance du Conseil économique et social : "Il n'existe pas actuellement aux Nations Unies d'organe intergouvernemental représentatif qui soit apte à donner des conseils autorisés aux Etats Membres et aux organisations du système des Nations Unies sur les priorités des programmes mondiaux, la répartition des responsabilités et l'utilisation des ressources destinées à l'assistance" 4/. Il a été proposé que le Conseil économique et social transfère les fonctions délibérantes dont il est chargé aux commissions de l'Assemblée générale et devienne un Conseil des ministres pour les affaires économiques et sociales investi d'une large autorité. L'idée d'un Conseil de sécurité économique et social, émise par plusieurs personnalités éminentes ainsi que par d'autres groupes extérieurs à l'Organisation des Nations Unies, est très proche de cette proposition.

43. La nécessité d'instaurer la sécurité économique internationale est la conséquence logique de l'interdépendance de plus en plus grande des économies nationales. Ces relations complexes et souvent asymétriques d'interdépendance témoignent de l'internationalisation croissante des processus et structures économiques. La recherche de la sécurité économique internationale est donc le résultat inévitable de la dépendance sans cesse croissante de chaque Etat à l'égard de ses transactions économiques avec les autres Etats, essentiellement du fait du commerce extérieur, mais aussi des investissements étrangers directs et d'autres types de mouvements internationaux de capitaux, ainsi que des déplacements de main-d'oeuvre. La perméabilité accrue et l'interaction des économies nationales peuvent offrir de grands avantages, mais engendrent aussi de nouvelles tensions et rendent les économies nationales plus vulnérables aux facteurs externes. Dans ce contexte, une plus grande transparence et une confiance mutuelle accrue pourraient contribuer sensiblement au renforcement de la sécurité économique internationale. Une approche pragmatique et progressive mettant l'accent sur des mesures concrètes destinées à accroître la confiance et à atténuer les problèmes communs pourrait bien constituer le moyen le plus pratique de préserver la vision d'un monde où tous jouiront d'une plus grande sécurité économique.

Notes

1/ En 1985, conformément à la résolution 38/188 H de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, a mené une étude sur les conceptions de la sécurité qui a été publiée sous la cote A/40/553.

2/ Comme on le verra ci-après, une proposition similaire figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation en 1987. Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 1 (A/42/1).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 1 (A/43/1), p. 9.

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 1 (A/42/1), p. 7.
